

VEEVYSLANECTVO
SLOVENSKEJ REPUBLIKY
AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE SLOVAQUE

No.: 105/2004

L'Ambassade de la République slovaque auprès du Royaume de Belgique présente ses compliments au Ministère de la Communauté flamande, l'Administration des Affaires Etrangères, et a l'honneur de lui confirmer la réception de la notification officielle de la ratification, par la Flandre, de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République slovaque et le Gouvernement de la Flandre.

L'Ambassade de la République slovaque saisit cette occasion pour confirmer que les procédures internes, nécessaires pour l'entrée en vigueur du présent accord, ont été achevées en République slovaque déjà en juin 2002.

L'Ambassade de la République slovaque auprès du Royaume de Belgique saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Communauté flamande, l'Administration des Affaires Etrangères, l'assurance de sa très haute considération. \$Z

Fait à Bruxelles, le 21 janvier 2004

Ministère de la Communauté flamande
Administration des Affaires Etrangères

Bruxelles

